DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023-CM/070 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LA REUNION DES TALENTS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 novembre 2023.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 7 novembre 2023.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 22
Absents : 07
Représentés : 04
Total des votes : 26

Le Maire,

Marie Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 17h15, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange – ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin Joseph - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny - TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah – BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent Marc André – SISAHAYE Teddy Olivier - ELISABETH Karine – PAPAYA Mélissa Marie Elsa.

Absents : MAILLOT Yann Thierry – FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina Marie Océane – LUCILLY Harry - FANNIO Anaïs Cindy – ECLAPIER Eric Emmanuel.

Ont voté par procuration : MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à RAYAPIN Marie Kenny) – DE LAMOTHE Jean Bernard (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline) - PADRE Hermina Marie Océane (procuration donnée à ROBERT Laurencine Sarah) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella Marie-Line).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le .21./.11./2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20231114-2023-CM-070-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Du 11 au 13 Novembre 2022, s'est tenue la première édition du festival ARLEO à Hell-Bourg. Cet évènementiel, soutenu par la collectivité, a rassemblé plus de 2000 visiteurs, près de 40 artistes, plus de 30 bénévoles et a mobilisé différents acteurs économiques, éducatifs et associatifs.

Cependant, certaines dépenses de dernière minute dont la location d'un camion de remorquage sur le site, pendant les hors jours de festivités, condition sine qua none pour la tenue de la manifestation, ont occasionné un léger déséquilibre du compte de résultat de l'association.

Aussi, l'association « La Réunion des Talents » sollicite le concours financier de la collectivité pour une subvention complémentaire de 2 500 €, afin d'approcher l'équilibre financier de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT
Vu la demande de l'association « La Réunion des Talents ».

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 500 € à l'association « La Réunion des Talents ».**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2023 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

Marie Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740210-20231114-2023-CM070-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023